

Lyon, le 29 juin 2016

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale chargés
de circonscription du 1^{er} degré



Pôle juridique

Objet : stages d'observation aux métiers de l'enseignement dans les écoles publiques du Rhône

2015-2016 - n° 86
Affaire suivie par
Béatrice WEITE

Chaque année, un nombre significatif de jeunes adultes en formation initiale ou continue sont accueillis dans les écoles publiques du Rhône pour effectuer un stage d'observation aux métiers de l'enseignement.

Téléphone
04.72.80.69.38
Télécopie
04.72.71.46.85
Courriel

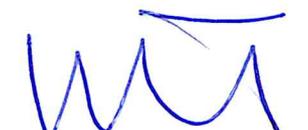
En cette rentrée 2016, j'ai décidé de mettre en place une nouvelle procédure de suivi de ces stages avec la proposition d'un modèle de convention téléchargeable sur le site de la DSDEN (rubriques « DSDEN du Rhône », puis « Ecoles-Etablissements »), qui peut être renseigné avant impression.

ce.ia69-polejuridique@ac-lyon.fr

21, rue Jaboulay
69309 Lyon
CEDEX 07

Il conviendra de diffuser auprès des directeurs des écoles publiques de la circonscription dont vous avez la charge l'information sur les modalités d'établissement de la convention et les visas et signatures à apposer avant l'envoi pour signature à Mme Aduayom, inspectrice de l'éducation nationale adjointe. Ces modalités sont rappelées sur la page de garde du modèle de convention joint.

Ainsi chaque école vous fera remonter la ou les demandes de stage dont elle est saisie afin que vous validiez le lieu du stage. Vous serez chargé également de transmettre la convention au secrétariat de Mme Aduayom accompagné de votre visa, après que le ou la directeur(trice) d'école, le stagiaire, le tuteur et l'organisme de formation aient finalisé les termes de la convention et apposé leur visa ou leur signature. A l'issue du stage, il reviendra au directeur ou à la directrice de l'école d'établir l'attestation de stage, également téléchargeable sur le site de la DSDEN.



PHILIPPE COUTURAUD